

INTERNATIONAL ACADEMY OF LINGUISTIC LAW - ACADÉMIE INTERNATIONALE DE DROIT LINGUISTIQUE
ASSOCIAZIONE LEM-ITALIA
UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI TERAMO

Avec le soutien de

GRUPPO DI STUDIO SULLE POLITICHE LINGUISTICHE, SOCIETÀ DI LINGUISTICA ITALIANA - DORIF-UNIVERSITÀ - DOCTORAT
DE RECHERCHE EN «POLITICA, EDUCAZIONE, FORMAZIONE LINGUISTICO-CULTURALI», UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI
MACERATA - OBSERVATOIRE EUROPÉEN DU PLURILINGUISME - LA RENAISSANCE FRANÇAISE

Teramo, Italie, et Montréal, Québec, Canada

*Les droits linguistiques
entre représentations, idéologies
et politiques linguistiques
Quels rapports, quelle(s) intervention(s)?*



1

Premier Congrès Mondial des Droits Linguistiques
XIV^e Conférence internationale de l'Académie Internationale de Droit Linguistique
IX^{es} Journées des Droits Linguistiques

Teramo, Italie, du mardi 19 au samedi 23 mai 2015



INTERNATIONAL ACADEMY OF LINGUISTIC LAW
ACADÉMIE INTERNATIONALE DE DROIT LINGUISTIQUE



Appel à communications
Première circulaire, 3 juin 2014

Présentation générale

Le Premier Congrès Mondial des Droits Linguistiques aura lieu à Teramo, en Italie, du 19 au 23 mai 2015. Ce Congrès réunira de fait la XIV^e Conférence internationale de l'Académie Internationale de Droit Linguistique (AIDL) sur le droit et la langue et les IX^{es} Journées des Droits linguistiques. En plus de l'AIDL et de l'Association LEM-Italia, cette manifestation est organisée en collaboration avec l'Observatoire Européen du Plurilinguisme, l'Observatoire international des droits linguistiques, le Gruppo di studio sulle politiche linguistiche de la Società di Linguistica Italiana, le DORIF-Università, ainsi que de nombreuses équipes de recherches d'Universités du monde entier et notamment de l'Université de Teramo qui va accueillir le Congrès.

Argumentaire et axes de recherche

Comme l'a récemment rappelé le *Manifeste de Gérone des droits linguistiques* (30 septembre 2013), les droits linguistiques doivent être considérés comme des droits humains fondamentaux. Il est par là nécessaire qu'ils soient étudiés, illustrés et défendus en tenant compte de la complexité de l'être humain. Dans cette perspective, ce Premier Congrès Mondial des Droits Linguistiques (désormais CMDL2015) vise à faire rencontrer et dialoguer, autour d'un thème suffisamment large, se prêtant à des approches interdisciplinaires, des spécialistes de disciplines diverses: le droit, la linguistique, la sociologie, les sciences politiques, l'économie etc.

L'intitulé du Congrès invite à explorer le complexe et délicat rapport liant les représentations linguistiques, les idéologies qui construisent ou conditionnent ces représentations et ces jugements et idées diffus sur les langues, aux retombées concrètes, au niveau des politiques linguistiques, de ces imaginaires linguistiques. Puisque le Congrès vise à contribuer à la construction, au niveau international, d'une linguistique d'intervention, il fera une place importante aux analyses des stratégies d'aménagement linguistique, à la prise en compte des recherches de terrain et aux débats en salle et en ligne.

Pour atteindre cet objectif, le CMDL2015 rassemblera un nombre considérable d'acteurs institutionnels et de la société civile afin de creuser tout particulièrement, lors des débats, les thèmes ressentis comme urgents par l'opinion publique ainsi que par les communautés linguistiques minoritaires, la communauté scientifique et celle des créateurs.

Plusieurs organisations étant impliquées dans ce Congrès, celui-ci sera articulé en plusieurs sessions, toujours en séance plénière et correspondant aux différents Axes de recherche. Ces sessions constitueront une série de maillons reliés les uns aux autres de manière aussi cohérente que possible, afin de parvenir, au travers des synthèses de chaque Axe, à des Conclusions suffisamment unitaires et utilisables, mises en perspective. Voici les Axes du Congrès:

2

Axe 1: «Souveraineté ou malaise/aliénation linguistique? De la sphère individuelle aux enjeux sociaux»

Cet axe vise à explorer et préciser une terminologie de base concernant le rapport entre le sujet et la communauté linguistique qui l'enveloppe, notamment en contexte multilingue. Seront tout particulièrement analysées les notions de *souveraineté linguistique* et de *malaise linguistique*.

Quelques pistes de réflexion:

- Le malaise ou l'insécurité linguistique
- Les régions (communautés autonomes) : modèles et antimodèles
- Souveraineté populaire et droits de l'homme
- Recherche de terrain et minorités linguistiques
- Désignants et glossonymes: des outils pour dire les terrains

Synthèse des travaux et ouverture sur l'Axe 2

Axe 2: «Les représentations des identités en contexte multilingue: pourquoi et comment intervenir?»

Cet axe vise à développer le précédent par l'analyse des représentations des langues et des identités en contexte multilingue et par l'illustration des méthodes de recherche qui peuvent être utilisées. Il s'agit, entre autres, du moment de restitution des résultats du projet international de recherche «Représentations des langues et des identités en Méditerranée en contexte multilingue».

Quelques pistes de réflexion:

- Collecter et analyser les données du terrain
- Représentations des langues et des identités et inclusion sociale
- Modifier les représentations linguistiques: de l'aménagement linguistique

Synthèse des travaux et ouverture sur l'Axe 3

Axe 3: «Droit et langue, identité linguistique et identité juridique»

Cet axe vise à étudier la langue du droit, à savoir d'une part les différents systèmes de codification juridique des droits linguistiques, et de l'autre les contraintes que le niveau linguistico-culturel exerce sur cette codification. Il fera par ailleurs une place à la réflexion portant sur le droit et la langue comme autant de produits de la tradition d'un peuple.

Quelques pistes de réflexion:

- La langue «universelle» des droits de l'homme ?
- La «désambiguïsation» de la langue du droit
- Le phénomène de l'acculturation juridique et la langue du droit
- Construction identitaire, construction juridique

Synthèse des travaux et ouverture sur l'Axe 4

Axe 4: «Minorités ou groupes invisibles, droits manqués, droits abusés»

Cet axe vise à développer les précédents en dressant un répertoire de cas de figure non seulement des carences mais également des abus juridiques et politiques (excès de reconnaissance, instrumentalisation politique des droits linguistiques) directement ou indirectement liés aux distorsions des représentations sociales et culturelles des langues.

Quelques pistes de réflexion:

- «Visibiliser» la diversité linguistique
- Les lois linguistiques trahies
- Réalité de terrain et réalité juridique
- Le droit à la langue au travail
- Droit linguistique comparé

Synthèse des travaux et ouverture sur l'Axe 5

Axe 5: «Les droits linguistiques face aux hégémonies linguistiques»

Cet axe vise à explorer le rôle des droits linguistiques en tant que ressource pour équilibrer les hégémonies linguistiques, institutionnalisées ou non. Le rapport de la langue au pouvoir est donc mis en question.

Quelques pistes de réflexion:

- Majorités et minorités linguistiques historiques
- Majorités et minorités linguistiques "nouvelles" et les droits des autochtones
- Les droits linguistiques dans l'entreprise et au travail

Synthèse des travaux et ouverture sur l'Axe 6

Axe 6: «Enjeux et acteurs de la reconnaissance»

Cet axe vise à développer les précédents en montrant, notamment par rapport aux droits manqués et abusés, les actions et les stratégies, les enjeux d'acteurs institutionnels et ceux issus de la société civile. Cet axe vise à constituer un répertoire de bonnes pratiques qui serviront de base pour l'élaboration d'une politique linguistique et d'une linguistique d'intervention efficaces parce que reposant sur une assise théorique solide.

Quelques pistes de réflexion:

- Eduquer l'opinion publique à la valeur de la diversité linguistique
- Les mécanismes de mise en œuvre des droits linguistiques
- Ce que reconnaissance des langues veut dire
- Reconnaissance *de jure* et *de facto*: le défi de l'interdisciplinarité

Synthèse générale des interventions

Claudine Brohy, Académie Internationale de Droit Linguistique

Présentation de la XV^e Conférence de l'AIDL

Le Cheng, Académie Internationale de Droit Linguistique

Conclusions générales du Congrès

Joseph G. Turi, Académie Internationale de Droit Linguistique de Montréal et Giovanni Agresti, Université de Teramo

Comité scientifique et organisateur

Le comité scientifique général de la Conférence est formé des Professeurs Giovanni Agresti, Fernand de Varennes, Pietro Gargiulo, Henri Giordan, Gabriele Iannàccaro, Jean Léo Léonard, Danielle Lévy, Danielle Londei, Federico Roggero, Christian Tremblay (*Comité scientifique des JDL*) ainsi que des Professeurs Claudine Brohy, Denise Daoust, Angéline Martel, André Braën, Le Cheng, Joseph-G. Turi et José Woehrling (*Comité scientifique de l'AIDL*).

Langues de travail

Les langues de travail de la Conférence sont le français, l'anglais, l'italien et l'espagnol.

Echéancier

Chaque résumé de communication devra être envoyé au Comité scientifique de Teramo: info@associazionelemitalia.org et giagresti@yahoo.it. Une copie de chaque résumé devra être également envoyée au comité scientifique de l'AIDL à l'adresse suivante: IALL-AIDL; bureau J-4; 6000, chemin Deacon; Montréal (Québec); Canada H3S 2T9; courriel: aca.inter@bell.net; site Internet: www.iall-aidl.org; tél: +1 514 345-0718; télécopieur: +1 514 345-0860.

Les résumés des communications (entre 200 et 400 mots + quelques références essentielles et bref CV de l'auteur) devront être envoyés avant le 31 août 2014. Les notifications d'acceptation ou de non-acceptation seront envoyées aux auteurs avant le 30 septembre 2014.

Inscriptions

Le prix total de chaque participation est de 200 Euros avant le 31 octobre 2014 et de 250 Euros après cette date. Le prix total pour les étudiants est de 120 Euros avant le 31 octobre 2014 et de 150 Euros après cette date. Ces frais comprennent la documentation du congrès, les pauses-café, les repas de midi durant le congrès, le service de navette de l'hôtel / des hôtels officiel(s) du congrès à l'Université de Teramo, le dîner social ainsi qu'une excursion dans la région des Abruzzes à la découverte des saveurs du terroir.

Les participants pourront régler leurs frais d'inscription par virement bancaire à l'ordre de :

Associazione LEM-Italia
Banca dell'Adriatico, Filiale di Teramo Corso S. Giorgio (4101)
compte n. 1000/101370
IBAN: IT80I0574815300100000101370
BIC/SWIFT: IBSPIT3P
Motif du paiement: Inscription CMDL2015 + Prénom et Nom

Programme

Le programme provisoire du congrès et des autres activités (excursions, dîner social etc.) sera publié dans le site internet du congrès, qui sera constamment mis à jour. Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser directement au Comité organisateur de Teramo à l'adresse suivante: info@associazionelemitalia.org et giagresti@yahoo.it.

Publication des Actes

Les Actes du CMDL 2015 seront publiés en volume au printemps 2016 dans la Collection [Lingue d'Europa e del Mediterraneo](#) (Rome: Aracne editrice), coordonnée par Giovanni Agresti et Henri Giordan, et plus précisément dans la section "Droits linguistiques", dirigée par Fernand de Varennes.

Comment arriver à l'Université de Teramo

www.unite.it/UniTE/Engine/RAServePG.php/P/96931UTE0600/M/237591UTE0300

Hébergement



www.htleuropa.it



Comme lors de chaque édition des Journées des Droits Linguistiques, nous avons signé un accord exclusif et extrêmement avantageux avec l'Hôtel Europa de Giulianova (TE). Il s'agit d'un hôtel 4 étoiles situé en bord de mer, avec plage réservée et des salles où nous pourrions éventuellement organiser des réunions de travail au cours du congrès. Le dîner social aura lieu dans le restaurant de cet hôtel et la navette amènera chaque jour les participants de l'hôtel Europa à l'Université de Teramo. Le personnel plurilingue et l'accueil chaleureux rendront le séjour particulièrement agréable.

Voici les tarifs qui sont proposés exclusivement aux participants inscrits au CMDL 2015:

- Prix par jour pour une chambre double pour une personne petit déjeuner inclus: € 54,00
 - Prix par jour pour une chambre double pour deux personnes petit déjeuner inclus: € 78,00
 - Supplément éventuel pour le régime de demi-pension, boissons incluses, par jour par personne: € 21,00
- Transfert gratuit de la gare de Giulianova à l'hôtel et vice-versa.

Nous vous invitons à réserver vous-même votre chambre en vous adressant au personnel plurilingue de l'hôtel:

www.htleuropa.it
info@htleuropa.it
tél. +39 085 8003600
fax +39 085 8000091

5

Bien évidemment, en cas de problème, le Secrétariat du CMDL 2015 reste à votre disposition pour vous aider dans la réservation de votre chambre.



Site internet du Congrès

www.associazionelemitalia.org/le-nostre-azioni/giornate-dei-diritti-linguistici/cmdl-2015.html

Les versions anglaise et italienne de cette circulaire sont téléchargeables à partir de la page web officielle du Congrès